

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES REUNIONS DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE « COMPORTEMENT DEFI »

Cette charte a pour but de décrire l'organisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) concernant la prise en charge des comportements défis dans le cadre de la déficience intellectuelle et/ou des troubles du spectre de l'autisme.

OBJET DE LA RCP :

Les comportements défis ou comportements problèmes désignent les comportements qui posent « de véritables défis à l'organisation des structures d'accueil et à l'intégration communautaire, plus particulièrement dans la nature des services permettant de répondre aux besoins de la personne déficiente » (Expertise INSERM, 2015). Les comportements défis ont notamment pour caractéristique de (Willaye, 2013) :

- Présenter un danger pour la personne
- Constituer un danger pour autrui
- S'aggraver en l'absence d'intervention
- Rendre l'intégration sociale difficile
- Rendre les apprentissages difficiles

Les comportements défis peuvent être observés chez les personnes qui présentent une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme. Ils résultent d'une interaction entre une vulnérabilité individuelle et des facteurs liés à l'environnement.

La concertation pluridisciplinaire crée un échange entre spécialistes dans le but de discuter une stratégie de prise en charge des comportements défis. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la qualité des soins et de la qualité de vie.

L'avis pluridisciplinaire doit être considéré comme une aide à la prise en charge. Le médecin demandeur de l'avis, qui est le plus à même de connaître la situation particulière et contextuelle du patient, reste au final décideur de la conduite à tenir, en accord avec le patient et/ou son représentant légal. Les modalités de fonctionnement de la RCP s'appuient sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (janvier 2013, novembre 2017).

ASPECTS PRATIQUES :

La RCP est coordonnée par le Pr Caroline DEMILY (coordinatrice principale). Elle a lieu deux fois par mois, le vendredi matin de 09h30 à 10h30. Un calendrier prévisionnel annuel est diffusé par Mme Cassandre TALBOTIER, coordinatrice technique de la RCP. Du fait de l'éloignement géographique des participants, elle se déroule sous

forme de visio-conférence. L'ordre du jour de la RCP est préparé par la coordinatrice technique. La RCP est animée en temps réel par l'ensemble des professionnels référents.

PARTICIPANTS :

La RCP requiert la présence d'au moins 3 professionnels référents de spécialité différente parmi la liste ci-dessous :

Référent psychiatre : Caroline DEMILY, Thouraya SADKI

Référent neurologue / douleur : Alice POISSON, Arnaud SOURTY

Référent psychologue : Cécile ROCHET

Référent neuropsychologue : Cassandre TALBOTIER, Marie-Noëlle BABINET

Référent psychomotricien : Gaëlle FREMONT, Romane VERDYS

La présence du médecin demandeur de l'avis et de l'équipe médico-sociale (psychologues, paramédicaux et éducateurs) qui soumet un dossier à la RCP est également obligatoire.

Tout médecin, psychologue, éducateur spécialisé ou professionnel paramédical concerné par les situations présentées peut participer à la RCP.

DOSSIERS PRESENTES

Trois conditions sont nécessaires pour qu'un dossier puisse être présenté :

- (1) diagnostic de déficience intellectuelle et/ou trouble du spectre autistique
- (2) présence d'un comportement défi (selon définition donnée plus haut).
- (3) patient résident dans la région Auvergne Rhône Alpes.

En moyenne, 2 ou 3 dossiers sont présentés par réunion.

PROCEDURE DE DEMANDE DE RCP

Le professionnel de santé demandeur de l'avis informe au préalable le patient et/ou son représentant légal du recours à la RCP et s'assure de son consentement par la signature du formulaire dédié (annexe 6).

Il réalise ensuite la demande d'avis en suivant la procédure de demande d'avis détaillée en [annexe 1](#).

Les demandes de soumission des dossiers doivent parvenir au minimum 10 jours avant la date de la RCP pour pouvoir être mis à l'ordre du jour (sous réserve de place disponible).

PREPARATION DES REUNIONS

La coordinatrice technique établit la liste des dossiers à présenter.

Elle avertit les professionnels référents de la RCP des dossiers soumis via leur messagerie sécurisée SARA/SISRA.

Elle convoque le cas échéant des représentants de disciplines utiles pour les discussions envisagées.

DEROULEMENT DE LA REUNION

La feuille d'émergence ([modèle dans l'annexe 4](#)) est signée pour l'ensemble des participants par la coordinatrice principale ou technique.

La présentation du dossier se déroule en 3 parties :

- 1) exposé de l'histoire clinique et relecture des examens déjà pratiqués par le professionnel de santé demandeur de l'avis.
- 2) présentation de(s) question(s) posée(s) qui peuvent être d'ordre diagnostique et/ou thérapeutique.
- 3) discussion collégiale et réponse(s) proposée(s) au nom du pôle hospitalo-universitaire ADIS.

Les deux premières parties sont présentées par l'équipe qui a soumis le dossier via un diaporama synthétique.

Au terme de la discussion, **un avis argumenté doit permettre de proposer une stratégie thérapeutique et/ou des modalités de prise en charge.** L'ensemble des professionnels référents veille à présenter une conclusion la plus collégiale possible, faisant appel à leur expérience, à l'état de l'art à la date de la réunion et à la situation individuelle du patient. Lorsque plusieurs attitudes sont possibles, elles sont détaillées avec leurs avantages et leurs inconvénients.

REDACTION ET DIFFUSION DE L'AVIS DE LA RCP

Un courrier de synthèse est rédigé par le Pr DEMILY (ou en cas d'absence par un autre professionnel référent désigné) selon un modèle type ([annexe 5](#)). Ce courrier est transmis aux professionnels référents ayant participé à la concertation pluridisciplinaire pour validation / modification ([annexe 2](#)). Une fois validé par l'ensemble des professionnels référents concernés, ce courrier est envoyé par messagerie sécurisée au professionnel demandeur de l'avis. Ce document fait partie intégrante du dossier médical du patient et doit y être archivé. Afin d'avoir un retour sur les propositions faites, il est aussi demandé d'adresser systématiquement un compte-rendu d'hospitalisation ou de consultation à la coordinatrice technique de la RCP. Si la situation du patient requiert une prise en charge plus rapide que l'étape de relecture / validation, un contact plus rapide (par téléphone) est établi avant l'envoi des conclusions formalisées.

TRAÇABILITE ET ARCHIVAGE

Une version du courrier de synthèse est archivée dans le compte-rendu général de la séance au sein du pôle ADIS du CH Le Vinatier. Pour chaque réunion sont également notés la liste des professionnels présents et le nombre de dossiers discutés.

BILAN D'ACTIVITE

Le bilan annuel d'activité inclut les indicateurs suivants :

- nombre de séances
- nombre de participants
- respect du quorum
- nombre de dossiers discutés
- traces de l'envoi

- des suggestions pour parfaire le fonctionnement de la RCP.

RESPONSABILITE DU PROGRAMME

La coordinatrice générale et la coordinatrice technique veillent :

- au respect du quorum et à l'émargement
- à l'enregistrement dans le temps de la séance des conclusions générales de la RCP
- à l'envoi à chaque membre référent du courrier de synthèse pour validation/modification avant communication au médecin demandeur de l'avis
- à la traçabilité et à l'archivage des décisions

Fait à Bron, le 17/04/2020

ANNEXE 1 : PROCEDURE DE DEMANDE D'AVIS (VERSION COURTE)

- ✓ Vérifier que le dossier correspond aux critères de la RCP :
 - diagnostic de déficience intellectuelle et/ou trouble du spectre autistique
 - présence d'un comportement défi (selon définition donnée plus haut).
 - patient résident dans la région Auvergne Rhône Alpes

- ✓ Recueillir le consentement du patient / de son représentant légal (signature de la feuille de consentement).

- ✓ Si ce n'est pas déjà fait, créer son compte sécurisé GCS SARA (<https://www.sante-ra.fr/>), et se familiariser avec le système d'échange sécurisé MonSisra (messagerie online et visioconférence).

- ✓ Envoyer sa demande d'avis à la coordonnatrice de la RCP au moins 10 jours avant la date de la réunion sur la messagerie MonSisra (Cassandra Talbotier, psychologue, BRON). Les documents doivent être mis dans un fichier au nom du patient et de la RCP (par exemple : RCPCD-DUPONT), qui est ensuite compressé (.zip) et envoyé via le système d'envoi de documents volumineux sécurisé <https://dl.sante-ra.fr/> (ce système permet de créer un lien qui doit être ensuite envoyé à la coordinatrice). Je reçois une confirmation de la part de la coordinatrice dans la messagerie MonSisra.

Liste des pièces demandées :

situation	liste des documents
dans tous le cas	<input type="checkbox"/> consentement RCP signé <input type="checkbox"/> Fiche de renseignement complétée (annexe 3)
Si pertinent	<input type="checkbox"/> ordonnance actuelle <input type="checkbox"/> dernier bilan neuropsychologique, orthophonique, ergothérapique, psychomoteur <input type="checkbox"/> CR de consultation psychiatrique, neurologique, génétique, autre ... <input type="checkbox"/> CR des examens paracliniques récents

- ✓ Préparer sa connexion à la visioconférence avant le jour de la réunion pour vérifier que tout est opérationnel (micro, haut-parleur, caméra, navigateur internet, connexion, ...).

- ✓ Le jour de la réunion, se connecter à MonSisra et rejoindre la visioconférence proposée par Cassandra TALBOTIER (conversation qui contient le nom de la RCPCD). Présenter le dossier (5 min), diffuser un diaporama récapitulatif (5 diapo max.) si on le souhaite.

- ✓ Réceptionner le compte-rendu de la RCP dans la messagerie sécurisée MonSisra lorsqu'il est disponible. Le joindre au dossier médical du patient. Informer le patient de l'avis de la RCP. L'avis pluridisciplinaire doit être considéré comme une aide à la prise en charge. Le professionnel demandeur de l'avis est le plus à même de connaître la situation particulière et contextuelle du patient et reste au final décideur de la conduite à tenir, en accord avec le patient et/ou son représentant légal.

ANNEXE 2 : PROCEDURE A SUIVRE POUR LES REFERENTS RCP (VERSION COURTE)

- ✓ Si ce n'est pas déjà fait, créez votre compte sécurisé GCS SARA (<https://www.sante-ra.fr/>), et familiarisez-vous avec le système d'échange sécurisé MonSisra (messagerie online et visioconférence).
- ✓ Environ 10 jours avant la réunion, la coordinatrice technique vous envoie, sur votre messagerie sécurisée MonSisra, les dossiers à l'ordre du jour pour la réunion. Vous pouvez donc en prendre connaissance avant la réunion.
- ✓ Préparez votre connexion à la visioconférence avant le jour de la réunion pour vérifier que tout est opérationnel (micro, haut-parleur, caméra, navigateur internet, connexion, ...).
- ✓ Le jour de la réunion, connectez-vous à MonSisra et rejoignez la visioconférence proposée par Cassandra TALBOTIER (conversation qui contient le nom de la RCPCD).
- ✓ Les comptes rendus sont disponibles quelques jours après la RCP sur la messagerie MonSisra. Vous devez les relire, les corriger et les valider. L'absence de réponse de votre part une semaine après l'envoi des comptes-rendus vaut validation de votre part.

**ANNEXE 3 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR SOUMISSION D'UN DOSSIER
A LA RCP « COMPORTEMENT DEFI »**

MEDECIN DEMANDEUR DE L'AVIS

NOM :

Prénom :

Fonction :

Structure d'exercice :

e-mail :

Coordonnées téléphoniques :

IDENTITE DU PATIENT

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : Masculin féminin

Lieux de vie et/ou de prise en charge (ne pas oublier le domicile familial le cas échéant) :

	1	2	3
Nom			
Code postal et ville			
Jours et/ou nuits de présence			

DIAGNOSTIC ET BILAN

Diagnostic étiologique (cochez si Inconnu):

Diagnostic(s) psychiatrique(s) :

Antécédents notables et troubles associés :

Liste des bilans réalisés durant les 3 dernières années (psychologique, paramédical, examens médicaux complémentaires) :

Merci de joindre les comptes rendus avec votre demande d'avis.

TRAITEMENT ET PRISES EN CHARGE

Traitements médicamenteux actuels (molécule et posologie) :

Prises en charges (ré)éducatives (type et rythmicité) :

DESCRIPTION DU COMPORTEMENT DEFI

Type :

Fréquence :

Contexte de survenue :

Conséquences (pour la personne et son entourage) :

QUESTION(S) POSE(E)S

-

-

-

ANNEXE 5 : FICHE DE SYNTHÈSE FORMALISANT L'AVIS DE LA RCP

AVIS DE LA CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE

« COMPORTEMENT DÉFI »

DU JJ/MM/AAAA

PARTICIPANTS

Référent psychiatre :

Référent neurologue / douleur :

Référent psychologue :

Référent neuropsychologue :

Référent psychomotricien :

Autre(s) professionnel(s) présent(s) : Prénom NOM (lieu d'exercice)

ORGANISATION / DIFFUSION

Pr Caroline DEMILY, pôle ADIS, CH le Vinatier, BRON

XXXX

IDENTITE DU DEMANDEUR DE L'AVIS

NOM :

Prénom :

Fonction :

IDENTITE DU PATIENT

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

HISTOIRE CLINIQUE

Diagnostic étiologique : XXXX

Diagnostic psychiatrique :

Diagnostics associés :

Description de la situation : XXX

QUESTION(S) POSE(E) :

1) XXXXX

2) XXXXX

3) XXXXX

AVIS ARGUMENTE DES PROFESSIONNELS DE LA RCP :

- 1) XXXXX
- 2) XXXXX
- 3) XXXXX

**Pour l'ensemble des participants,
Pr Caroline DEMILY
Bron, le XX/XX/XXXX**

ANNEXE 6

INFORMATION ET RECUEIL DU CONSENTEMENT DU PATIENT POUR L'ÉCHANGE
DE DONNEES MEDICALES DANS LE CADRE D'UNE CONCERTATION
PLURIDISCIPLINAIRE

Le/la Dr (NOM Prénom) souhaite obtenir l'avis de la concertation pluridisciplinaire « Comportement défi » coordonnée par le Pr Caroline DEMILY (Pôle Hospitalo-Universitaire ADIS, Centre Hospitalier Le Vinatier), afin d'adapter au mieux votre prise en charge.

L'échange entre les professionnels de santé des données médicales vous concernant sera réalisé via la plateforme informatisée GCS SARA (<https://www.sante-ra.fr/>) qui garantit la confidentialité et la sécurité des données personnelles, et est agréé pour héberger des données de santé.

Seules les données nécessaires pour étudier la pertinence de votre prise en charge seront échangées (liste disponible dans la charte de fonctionnement de la RCP accessible ici <http://www.ch-le-vinatier.fr/offre-de-soins/la-recherche/genopsy/rcp-comportement-defi-2607.html>). De plus, seuls les professionnels participant à cette concertation pluridisciplinaire y auront accès (liste disponible dans la charte de fonctionnement de la RCP accessible ici <http://www.ch-le-vinatier.fr/offre-de-soins/la-recherche/genopsy/rcp-comportement-defi-2607.html>). Ces professionnels sont soumis au secret professionnel.

Le/la Dr vous informera du compte-rendu de la concertation pluridisciplinaire. L'avis pluridisciplinaire doit être considéré comme une aide à la prise en charge. Le professionnel demandeur de l'avis est le plus à même de connaître votre situation particulière. Il est au final décideur de la conduite à tenir, en accord avec vous / votre représentant légal.

Consentement du patient :

Je, soussigné(e),(NOM Prénom) né(e) le à déclare avoir été informé(e) et donner mon consentement pour la présentation de mon dossier à la RCP-CD.

Fait à le

Signature

OU, le cas échéant, consentement du représentant légal :

Je, soussigné(e),(NOM Prénom), agissant en tant que représentant légal de né(e) le à déclare avoir été informé(e) et donner mon consentement pour la présentation du dossier de (NOM Prénom) à la RCP-CD.

Fait à le

Signature